



Modes de garde

Vous cherchez un mode de garde pour votre enfant?

Le Conseil Départemental, en charge de la compétence Petite Enfance, assure le contrôle et le suivi des structures d'accueil des enfants de 0 à 6 ans sur l'ensemble du territoire.

Publié le 08 juillet 2020

Parmi les modes de garde encadrés par le Département, plusieurs possibilités vous sont proposées afin de répondre au mieux à vos besoins.

- > [Structures d'accueil collectif](#)
- > [Assistants Maternels](#)
- > [Maison d'Assistants Maternels \(M.A.M.\)](#)

Les structures d'accueil collectif

Ces structures d'accueil sont spécialement conçues pour accueillir collectivement, de façon régulière ou occasionnelle, des enfants jusqu'à leur entrée en école maternelle.

Il existe dans le département de la Meuse 3 types de structures d'accueil collectif :

- > Structures multi-accueils
- > Micro-crèches
- > Crèches parentales

Leur capacité d'accueil varie d'un établissement à l'autre.

Les Assistants maternels

Les Assistants maternels accueillent les enfants à leur domicile, sous conditions.

C'est aux parents de les rencontrer pour faire leur choix. Il est conseillé de prendre son temps pour bien choisir son futur Assistant maternel.

N'hésitez pas à discuter avec eux: ce sont **des professionnels de la Petite Enfance**.

Vous discuterez de vos attentes, de ce qu'il/elle peut vous proposer, des conditions d'accueil, de ses disponibilités. Pensez à visiter le logement, à rencontrer sa famille...

C'est une RENCONTRE qui doit se réaliser !

Pensez à prévoir une période d'adaptation pour préparer votre enfant à ce changement.

Listes des Assistants maternels

Quand vous aurez choisi votre Assistant Maternel, vous devrez établir un contrat de travail écrit pour définir les droits et devoirs de chacun et les aides financières possibles.

Il vous est fortement conseillé de vous rapprocher des **Relais Assistants maternels** qui sauront vous guider dans toutes vos démarches.

Les Maison d'Assistants Maternels (MAM)

Ce sont des lieux où se regroupent des Assistants maternels, hors de leur domicile.

Ces Assistants maternels peuvent être au nombre de 2 à 4 et accueillir chacun 4 enfants maximum.

Ils peuvent être amenés à se relayer sur certaines tranches horaires. Il est donc utile de les rencontrer: ils s'occuperont de votre enfant.

Liste des MAM

Si vous choisissez cette option d'accueil, vous devrez établir un contrat de travail avec un des Assistant maternel de la structure.

Le plus souvent, vous devrez aussi donner votre accord écrit pour **une délégation d'accueil** à un ou plusieurs autres Assistant maternels de la structure.

Si vous rencontrez un quelconque problème de prise en charge de votre enfant sur son lieu d'accueil, vous pouvez contacter le service de PMI de votre secteur.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55